



La famille Pommereau et ses alliances

Gérard Malchelosse

Number 29, 1964

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1079831ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1079831ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Malchelosse, G. (1964). La famille Pommereau et ses alliances. *Les Cahiers des Dix*, (29), 193–222. <https://doi.org/10.7202/1079831ar>

La famille Pommereau et ses alliances

Par GÉRARD MALCHELOSSE

On possède encore trop peu d'études à caractère social et économique sur les décades qui ont précédé et suivi la cession de 1763, laquelle a causé chez nous de si grands bouleversements dans tous les domaines. Ces études ne sauraient être complètes si on ne peut s'introduire dans l'intimité des principales familles de l'époque.

La famille Pommereau en est, je crois, un éloquent exemple. C'est pourquoi je l'ai choisie comme sujet de cet article. Famille de bonne et simple bourgeoisie, qui accomplit honnêtement sa besogne dans ce pays où elle a voulu faire souche. Puis, voici que par le jeu des alliances, elle entre d'abord dans la lignée d'un des grands seigneurs de l'époque, Boucher de Boucherville, et, après la Cession, elle s'infiltre dans la nouvelle société anglaise, lorsque Catherine Pommereau épouse ni plus ni moins que John Bruyères, huguenot, secrétaire du gouverneur Ralph Burton. Grand scandale, évidemment, dans la lignée française et catholique !

Dans ses pérégrinations, la famille Pommereau nous transporte de Montréal à Québec, puis de Québec aux Trois-Rivières, en passant par les Forges Saint-Maurice et la seigneurie de Bécancour. Elle nous emmène même au Labrador. Bécancour, Labrador : deux noms bien d'actualité. Preuve que l'histoire est toujours vivante et actuelle !

Voici donc le résultat de mes recherches, à la fois historiques et généalogiques, sur la famille Pommereau, originairement appelée Paumereau.

PIERRE-JACQUES PAUMEREAU

Pierre-Jacques Paumereau,¹ fils d'Antoine Paumereau, sieur de Broyé,² et de Catherine Main ou Mainde, est dit natif de la paroisse Saint-Jean-de-la-Chastaigneraye, diocèse de La Rochelle, dans le Poi-

1. Parfois appelé Jacques-Pierre, souvent Pommereau.
2. Décédé avant 1700.

ou, à présent dans la Vendée, et non pas dans l'Aunis, comme on l'a parfois dit,³ lorsqu'il épouse à Montréal, le 25 juin 1701, alors qu'il est âgé de vingt-quatre ans, donc né en 1677, Françoise Nafrechou, Canadienne, fille d'Isaac Nafrechou et de Catherine Le Loup, « en présence de Joseph Fleury de la Gorgendière, officier dans le détachement des troupes de la Marine, de Hyacinthe Haudray, marchand de Lyon, demeurant présentement en cette ville (Montréal), d'Etienne Robert, garde magasin du Roy, de Charles de Couagne, marchand bourgeois de cette ville, et autres. » Il signe : Paumereau.⁴

De trois ou quatre ans son aînée, Françoise Nafrechou était née à Montréal le 11 juin 1673.

Deux fils naquirent de ce mariage :

1. *Jean-Baptiste*, né à Montréal le 15 avril 1702; le parrain est Pierre Raimbault, procureur du roi, et la marraine Jeanne Nafrechou; marié le 11 mars 1736, à Boucherville, avec Claire-Françoise Boucher de Boucherville, née en ce lieu le 14 avril 1705, fille de Pierre Boucher, seigneur de Boucherville, et de Charlotte Denys de la Ronde.

Et, quinze ans après la naissance de Jean-Baptiste :

2. *Jean-Nicolas*, né à Montréal le 11 juillet 1717 et décédé au même endroit le 2 mars 1718.

Pierre-Jacques Paumereau fut marchand et capitaine de la milice à Montréal. Le 1er mai 1721,^{4a} il est élu marguillier de la paroisse Notre-Dame et, comme tel, il dresse plusieurs comptes rendus qui sont conservés dans les archives de la Fabrique de Notre-Dame. A la fin de son terme d'office comme marguillier en charge, il fait en décembre 1725 une reddition de compte qui sera approuvée par l'abbé Louis-Eustache Chartier de Lotbinière, grand vicaire de l'évêque de Québec, lors de sa visite à « la Paroisse » de Montréal, le 18 août 1726.

3. Mgr Cyprien Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, VI, 264.

4. Au contrat de mariage « du Sr paumereau & damlle françoise Nafrechoux, 24e Juin 1701, » passé devant le notaire Antoine Adhémar, minute no. 5692, il est dit que « furent pntz sieur Jacques pierre paumerrau mart filz de feu Anth' paumerrau Sr de Broyé Et de Dame Catherine Main sa feme a pnt sa veuve ses pere et mere natif de La parroisse de St Jean de la Chastaigneray En Poictou Esvesché de la Rochelle demt a pnt aud ville marie... Et Sr Izaac Nafrechoux bourgeois de Cette Ville & Dame Catherine Le Loup sa femme... »

4a. E.-Z. Massicotte, « Memento historique de Montréal, » M.S.R.C. 1933, p. 120; *Annuaire de Ville-Marie*, I, 202; Henri Gauthier, *La Cie de Saint-Sulpice*, p. 106, et *Sulpitiana*, pp. 239-241.

Le 30 avril 1729, à Québec, M. de Silby, arrivant de France pour remplacer comme sous-intendant M. d'Aigremont décédé, écrit au ministre des colonies, à Versailles, qu'il « apprend de Montréal que le sieur Pommereau, qui doit fournir deux mille minots de blé à quarante sous du minot, suivant son marché, pour la garnison du dit lieu, ne sera pas en état de les livrer. » Il ajoute qu'il le conduira en justice.⁵ Mais il semble n'en avoir rien fait. On dit que les destins et les ciels sont changeants ! Quoi qu'il en soit, on retrouve par la suite le marchand Paumereau en faveur auprès des autorités.

S'il faut en croire l'aveu et dénombrement des Messieurs de Saint-Sulpice,⁶ Seigneurs de l'île de Montréal, fait en 1731, Paumereau possédait des biens-fonds notamment « à la Côte Notre-Dame de Vertu, entre la terre de Jean Grou, celles de Jean-Baptiste Cousineau, du nommé Tècle,⁷ des sieurs de Berry^{7a}, et Vau, et la terre de Berthelot dit Savoyard, six arpents de terre de front sur quarante arpents de profondeur . . . chargés de six livres et six minots de bled de cens et rentes, lequel n'a aucun bâtiment et seulement cinq arpents de terre labourable. »

Le livre terrier de la seigneurie de Montréal nous indique qu'à la même époque les terrains Nos. 146, 146a et 146b, sur lesquels est aujourd'hui l'édifice Transportation, angle des rues Saint-Jacques et Saint-François-Xavier, appartenaient aux sieurs Saint-Olive et Pommereau. Sur le terrain No. 147 voisin, angle rue Saint-Jacques et Place d'Armes, où est actuellement la Banque Canadienne Nationale, demeurait Pierre Raimbault, procureur du roi, qui fut le parrain en 1702 de Jean-Baptiste Pommereau précité.^{7b}

Le couple Pommereau habitait une maison à pignon à deux étages et demie sise au coin nord-ouest des rues Notre-Dame et Saint-Lambert (aujourd'hui boul. Saint-Laurent), sur le terrain concédé à Isaac Nafrechou, futur beau-père de Pommereau, le 12 avril 1680, et que ses héritiers vendirent, le 13 février 1750, à Jacques Le Gardeur de Saint-Pierre. En 1741, Pierre-Jacques Paumereau, marchand, son

5. Correspondance des gouverneurs, 3e série, XI, 2328.

6. Publié par Antoine Roy, Québec, 1943, p. 141.

7. François Aubry dit Thècle.

7a. François de Berey, sieur des Essarts, officier d'infanterie, mariée à Jeanne Nafrechou, soeur de Françoise, épouse de Pierre-Jacques Paumereau.

7b. *Le Terrier de Montréal*, p. 199, pl. 5.

épouse Françoise Nafrechou et Madeleine Nafrechou, veuve de Claude Boiteux de Saint-Olive, en son vivant chirurgien et apothicaire, demeureraient dans cette maison.^{7c}

Françoise Nafrechou mourut à Montréal, âgée de soixante-dix-huit ans, le 10 août 1751, et fut inhumée le lendemain.

Quant à Pierre-Jacques Paumereau, « marchand bourgeois de Montréal et ancien capitaine de milice, »⁸ il mourut à son tour, âgé de soixante-dix-sept ans, le 19 novembre 1754, à Longueuil « où il demeurait depuis trois ans, »⁹ avec sa petite-fille Marie-Charlotte Paumereau, fille de Jean-Baptiste et de Claire-Françoise Boucher de Boucherville, qu'il avait adoptée peu après la mort de Jean-Baptiste, en 1742.

JEAN-BAPTISTE PAUMEREAU

Fils de Pierre-Jacques Paumereau et de Françoise Nafrechou, Jean Baptiste Paumereau¹⁰ naquit à Montréal le 15 avril 1702. A Boucherville, le 11 mars 1736, il épouse Claire-Françoise Boucher de Boucherville, née au même endroit le 14 avril 1705, fille de Pierre Boucher, seigneur de Boucherville, et de Charlotte Denys de la Ronde. Ils n'étaient pas, ni l'un ni l'autre, dans la première jeunesse, lui ayant alors trente-quatre ans, elle trente-et-un.¹¹

A Québec, de 1737 à janvier 1742, cinq enfants naissent de ce mariage :

1. *Jean-François*, né le 13 avril 1737; le parrain est François Foucault, conseiller au Conseil supérieur de Québec et garde magasin du roi, et la marraine Françoise Bourotte, épouse de Charles Boucher de Montarville; marié 1° aux Trois-Rivières, le 29 septembre 1760, à Marie-Claire Lemaître, fille de Louis Lemaître et de Claire Duguay; 2° selon toute apparence en 1768, à Marie-Anne Boilevin, fille de Yves Boilevin et de Marie-Anne Fabas.

7c. E.-Z. Massicotte, « Un Recensement inédit de Montréal en 1741, » M.S.R.C. 1921, p. 13. Voir aussi *Le Terrier de Montréal*, p. 220, p. 6, No. 244.

8. Acte de son décès, Registre de l'Etat civil, Longueuil, 19 nov. 1754.

9. Ibidem.

10. Il signe parfois Paumereau, d'autres fois Pommereau.

11. A leur contrat de mariage, passé devant le notaire Antoine Loiseau, le 7 mars 1736, minute no. 555, « furent present Jacques pierre paumereau marchand et Bourgeois Capitaine de milice D'une des Compagnie de montréal, et Damoiselle françoise de Nafrichoux (sic), Demeurant aud montréal... »

2. *Gilles-François*, né le 8 juin 1738; le parrain est Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, et la marraine Marie-Anne Tarieu de la Naudière, épouse de Richard Testu de la Richardière; décédé aux Trois-Rivières le 1er janvier 1767.

3. *Marie-Charlotte*, née le 7 août 1739; le parrain est Denis Foucault, et la marraine Charlotte Guillemain. Cette fille fut adoptée alors que très jeune et élevée à Montréal par ses grands-parents, Pierre-Jacques Paumereau et Françoise Nafrechou, je ne sais trop pourquoi. En tout cas, elle suivra son grand-père Paumereau lorsque celui-ci ira vivre à Longueuil, à l'automne de 1751, et elle y restera après sa mort en 1754. C'est probablement elle qui épouse à Longueuil, le 11 avril 1770, Jean-Baptiste Leroux, à moins que ce soit une Pommeraie ou Pommeroy (Potier dit Pommeroy)¹², portant les mêmes prénoms et du même âge qu'elle, ce qui me semble peu probable.

Citons in extenso cet acte de mariage dans lequel ne figure aucune filiation ni à Jean-Baptiste Leroux, ni à Marie-Charlotte Pommeraie; ajoutons qu'il n'y a non plus aucune indication de domicile, aucune parenté, aucune personne de la famille présente; seul J. Roussel signe.

« Lan mil Sept cent Soixante dix Le onze du mois d'avril monsieur Estienne Marchand grand vicaire du diocèse ayant accrdé La dispense des trois bancs ainsi que du tems prohibé, Je soussigné prêtre curé de Longueuil En vertu des pouvoirs a moy accordé par dit sr vicaire général ai reçu leur mutuel consentement de mariage par paroles de present de j. Bte Leroux Et marie charlotte pommeroi En face de notre mere Ste Eglise catholique apostolique Et romaine Et ce présence de Louis bouteiller, f. fonrouge, Lancien monastesse, j. bte roussel qui a signé avec nous, Les autres ayant déclaré ne Scavoir signer.

« j. roussel

« CARPENTIER, ptre »¹³.

12. Louise Pommeraie, inhumée à Varennes le 14 fév. 1802, âgée de 52 ans, donc née en 1750, est apparemment une Pommeroy, non une Pommeraie. Les Poitiers Du Buisson laissèrent l'orthographe de leur illustre nom se corrompre en Potier dans les actes canadiens. Leurs descendants portèrent le surnom de Pommeroy. Cf. *B.R.H.*, vol. 56, p. 119.

13. Ce document m'a été obligeamment communiqué par M. Jean-Jacques Lefebvre, archiviste en chef, Archives judiciaires du District de Montréal, qui nous assure en même temps qu'il n'existe aucun contrat de mariage.

4. *Catherine-Elizabeth*, née le 19 novembre 1740; le parrain est Michel Péan, officier dans un des détachements des troupes de la Marine, et la marraine Marie-Catherine Foucault; mariée, en 1763, ou 1764, soit aux Trois-Rivières ou à Montréal, par-devant un pasteur anglican, à John Bruyères, secrétaire du colonel Ralph Burton, gouverneur des Trois-Rivières. Je reviendrai plus loin sur ce couple.

5. *Françoise-Renée*, née le 5 janvier 1742; le parrain est François Pécaudy de Contrecoeur, et la marraine Charlotte Boucher de Boucherville. Le 23 décembre 1770, aux Trois-Rivières, est célébré le mariage de « John Gough, officier du régiment du roi, » avec « Reine Pommereau. » Tous deux sont dits majeurs. Cette fille devait être Renée ci-dessus, dernier enfant de Jean-Baptiste Paumereau et de Claire-Françoise Boucher de Boucherville. Renée Pommereau mourut à Boucherville, le 10 juillet 1817, et fut inhumée le 12 dans l'église paroissiale.¹⁴

Jean-Baptiste Paumereau, père de ces enfants, était commis au magasin du roi à Québec; il fut écrivain du palais, propriétaire du poste appelé Gros-Mécatina dont je parlerai bientôt.¹⁵ Il a pu s'occuper de commerce, comme le dit Tanguay, mais il a été surtout employé du gouvernement. La pêcherie du Gros-Mécatina devait le qualifier de marchand et tel paraît avoir été son négoce, pas longtemps, mais du moins de 1739 à 1742, date de sa mort.

En décembre 1733, le président du Conseil des colonies le prie de faire payer à Brouillan de Nogars la somme de douze mille livres due à son frère Brouillan de Saint-Ovide, gouverneur de l'Isle-Royale (Cap-Breton).

Le 2 mai 1738, MM. Beauharnois, gouverneur, et Hocquart, intendant, accordent au « sieur Jean-Baptiste Pommereau, écrivain employé dans les magasins du roi à Québec, » la concession d'une étendue de terrain « de cinq lieues de front à la côte du Labrador depuis la pointe du gros Mécatinat, icelle comprise, en allant au nord-est sur quatre lieues de profondeur avec les isles et islets et batures qui se trouveront audevant d'icelle avec le privilège d'y faire à l'exclu-

14. Le registre la dit âgée de 72 ans; elle en avait 75.

15. B. R. H., 1914, p. 210.

sion de tous autres la pêche du loup-marin, chasse et traite avec les Sauvages pour le temps et espace de dix années consécutives à commencer de la présente année . . . »¹⁶.

Les îles et les îlots qui se trouvent dans le fleuve Saint-Laurent vis-à-vis la concession accordée à Pommereau le 2 mai 1738 faisaient partie du poste de Mingan affermé au sieur Volant d'Haudebourg. Mis au courant que les engagés de Pommereau se servaient de ces îles pour y faire sécher leurs filets de pêche, Volant s'empessa de lui contester le droit de passage. Mais les choses s'arrangent à l'amiable, par-devant l'intendant Hocquart qui émet, le 25 septembre 1738, une ordonnance qui permet « au Sr. Pommereau de se servir de toutes les Isles qui se trouvent dans la devanture de sa concession pour y établir les engins dont il aura besoin pour ses établissements sédentaires de pêche . . . à la charge par le Sr. Pommereau de ne déboucher directement ou indirectement les Sauvages dépendants du poste de Mingan, et à la charge aussy par le Sr. Volant de ne troubler directement ou indirectement les pesches sédentaires que le Sr. Pommereau fera ou pourra faire de la terre ferme aux dites Isles . . . »

Pour bâtir et équiper un poste de traite et de pêche au loup-marin, il faut des matériaux, des agrès, des ouvriers; pour transporter les marchandises de Québec à la Côte Nord, et vice versa, il est obligatoire d'avoir une goélette; et, assurément aussi, beaucoup d'argent pour payer les choses les plus urgentes et faire des « avances » aux engagés. Pommereau s'aperçoit tôt qu'il n'en a pas assez. Deux amis lui viendront en aide. Et c'est pourquoi, le 30 avril 1739, par-devant Latour, notaire à Québec, Jean-Baptiste Pommereau, concessionnaire du poste nommé Gros-Mécatina, Guillaume Estèbe, conseiller au Conseil Supérieur de la Nouvelle-France, et Daniel de Beaujeu, officier dans les troupes du détachement de la Marine, signent un acte de société. Le même jour, Pommereau subroge ses deux amis dans la moitié de ses droits dans la concession du 2 mai 1738 qu'il détient.^{16.a} Les trois associés pourront disposer d'un capital commun, neuf mille livres environ, qui suffira pour les besoins des débuts de l'entreprise.

16. *Inv. de Pièces sur la Côte de Labrador*, I, 64, 65; *Inv. des Insinuations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*, I, 234, 235.

16a. *Inv. de Pièces sur la Côte de Labrador*, I, 11-13.

Pommereau et Estèbe besogneront, à peu près seuls, semble-t-il, avec précaution d'abord, puis, à partir de 1740, avec plus d'assurance et d'ampleur.

Le 20 septembre 1739, Pommereau se fait accorder de MM. de Beauharnois et Hocquart une seconde concession d'une étendue de terrain non concédé à la côte du Labrador, « à prendre au bout des cinq lieues portées par la concession du 2 mai 1738, jusques et compris la rivière Thekaapoin, le tout allant au nord-est pour le temps et espace de neuf années consécutives à commencer de la présente année . . . »¹⁷.

Le 13 avril 1740, le roi confirme et ratifie par brevet les deux concessions.¹⁸

Le 2 octobre 1741, le Conseil Supérieur de Québec rend un arrêt qui ordonne que les concessions du 2 mai 1738 et du 20 septembre 1739 et le brevet de confirmation sur les dites concessions seront insérés au registre du Conseil.¹⁹

Du 22 août 1740 au 17 septembre 1741, par-devant les notaires Nicolas Boisseau, Gilbert Boucault et Jean de Latour « tour à tour, » Pommereau et Estèbe embauchent « pour aller travailler au poste du Gros Mécatina appartenant à Guillaume Estèbe et Jean-Baptiste Pommereau, sous les ordres du sieur Charles Lecours, père, » d'abord Charles Lecours, fils, « qui sera en second, » Jean Gaudet, maître-tonnellier, Jacques Lecours, lui aussi tonnellier, tous deux de Québec, et une trentaine d'hommes comme « engagés. » Ce sont, par ordre d'engagements : (22 août 1740) Michel Hubert dit Saint-Hubert, fils, de Québec, Jean Lacasse, de Saint-Michel-de-la-Durantaie; (30 août 1740) Isidore Morin, de la Rivière-du-Sud; (31 août 1740) François Du Tartre, de Québec; (1er septembre 1740) Jean-Baptiste Denis, de Neuville; (4 septembre 1740) Ambroise Lecours, de Pointe-Lévy, Denis Laroche, de Québec; (5 septembre 1740) Nicolas Roussel, de Québec; (6 septembre 1740) Ignace Saint-Laurent, de Pointe-Lévy, Louis Audet, de Saint-Jean, île d'Orléans, François Delisle, de Pointe-aux-Trembles; et, le 13 septembre 1741, Nicolas Caron, Joseph Verret, Julien Joly, Pierre Fortier, Pierre Vallière, Alexis

17. *Ibid.*, I, 66-68, 180-183.

18. *Ibid.*, I, 71, 72.

19. *Inv. des Jugements et Délibérations du Conseil supérieur*, IV, 46.

Charland, tous de la ville de Québec, Pierre Couture, de Pointe-Lévy, Guillaume Lapointe et Joseph-Marie Plante, de l'île d'Orléans, Pierre Dodier et Joseph Angers.^{19.a}

Pierre Margane de Lavaltrie, ayant décidé de se faire prêtre, à la suite de la mort de son épouse, faisait bail à ferme et à loyer à Jean-Baptiste Pommereau, le 9 décembre 1741, moyennant la somme de deux cent cinquante livres par année, payable à commencer le 1er septembre 1742, pour finir à pareil jour de l'année 1748, du poste vulgairement nommé Saint-Augustin, sur la côte du Labrador. Cette seigneurie de Saint-Augustin, contigue à la concession que Pommereau avait obtenue trois ans plus tôt, le 2 mai 1738, a parfois été confondue avec le Gros-Mécatina.

Pommereau devait jouir pendant toute la durée de son bail de tous les privilèges accordés à Margane de Lavaltrie par acte de concession du 26 mai 1720 : pêche du loup-marin, chasse, traite avec les Sauvages, etc. Il était en outre convenu entre Margane de Lavaltrie et Pommereau qu'à la fin de ce bail M. de Lavaltrie ne pourrait l'affermir à d'autres sans en donner la préférence à Pommereau qui serait libre de retenir la dite ferme sur le pied de ce qui pourrait alors être offert au bailleur. Il était aussi arrêté entre les deux intéressés qu'advenant le cas où Margane de Lavaltrie se déciderait à affermer le poste de Saint-Augustin pendant le temps de sa vie durant, il serait également tenu de donner la préférence à Pommereau au prix qui lui serait offert. Dans le cas où Pommereau ou ses ayant causes n'accepteraient pas la préférence au prix offert, le bail ne devait subsister que pendant trois années, au lieu de six années.^{20.}

Jean-Baptiste Paumereau mourut à Québec au petit printemps de 1742, le 26 mars, laissant cinq enfants en bas âge. Il fut inhumé le 27, dans la crypte de Notre-Dame de Québec. L'entrée de sa sépulture figure au nécrologue de la cathédrale, sous le no 341, comme suit : « Jean-Baptiste Paumereau, commis au magasin du Roy, écrivain du Palais, propriétaire du poste appelé Gros-Mécatina, 40 ans. »^{21.}

19a. Tous ces contrats d'engagements ont été imprimés dans *Inv. de Pièces sur la Côte de Labrador*, II, pp. 20 à 53.

20. Acte de Barolet, 9 déc. 1741; Pierre-Georges Roy, dans *B. R. H.*, 1917, p. 68; *La Famille Margane de Lavaltrie*, p. 28.

21. *B. R. H.*, 1914, p. 210.

Après la mort de Pommereau, Guillaume Estèbe, tant pour lui que pour ses associés (la veuve Pommereau et Daniel de Beaujeu), continue d'exploiter le poste de pêche du Gros-Mécatina. Le 17 septembre 1742, il engage des hommes : François Rimbault, Jean-Baptiste Dubé, Laurent Lemelin, Jean Thibierge, tous de Québec, Baptiste Hallé, de Pointe-Lévy, Joseph Auger ou Angers, de Neuville, Louis Lapointe et Joseph Lecours, de l'île d'Orléans.^{21.a} Puis, le 18 septembre 1743, Michel Fortier, navigateur, s'engage « à M. Estèbe et ses associés en qualité de maître de navire pour aller faire la traite au poste du Gros-Mécatina. »^{21.b}

Claire-Françoise Boucher de Boucherville, veuve Paumereau, plaida au sujet du Gros-Mécatina. Le jugement fut rendu le 30 décembre 1743.²²

Au recensement de la ville de Québec, pris à l'été de 1744, il y a, rue des Pauvres, Françoise de Boucherville, veuve de Pommereau, négociant, et quatre enfants : François, 8 ans;²³ Gilles, 6 ans; Catherine, 4 ans; et Renée, 3 ans.²⁴ Charlotte, 5 ans, ne figure pas sur le recensement. Elle était probablement déjà à Montréal chez ses grands-parents Paumereau.

La veuve Paumereau se remaria à Québec, le 25 octobre 1745, avec Joseph-Michel Le Gardeur de Croisille et de Montesson, officier dans les troupes du Canada. Né à Bécancour le 30 décembre 1716, il était le fils de Charles Le Gardeur de Repentigny, sieur de Croisille, capitaine d'une compagnie des troupes de la Marine et seigneur de Bécancour, et de Marie-Anne Robineau de Bécancour.

Claire-Françoise Boucher de Boucherville, veuve Paumereau, eut de son second mari une fille qui décéda avant sa majorité, et un fils qui mourut âgé de dix-sept mois à peine.

1. *Marie-Josette-Michelle*, baptisée à Québec le 21 juin 1747; inhumée aux Trois-Rivières le 23 juin 1765, à l'âge de dix-huit ans.

2. *Charles*, baptisé à Québec le 12 janvier 1753; inhumé à Québec le 8 mai 1754.

21a. *Inv. de Pièces sur la Côte de Labrador*, II, 54-57.

21b. *Ibid.*, II, 61, 62.

22. *Edits et Ordonnances*, II, 567-572; *Inv. de Pièces sur la Côte de Labrador*, I, 198-206.

23. Il n'avait que sept ans.

24. *Rapport de l'Archiviste de la P. de Q.*, 1943-44, pp. 155, 156.

Claire-Françoise Boucher de Boucherville était co-seigneurse de Boucherville et de Montarville par héritage. La seigneurie de Montarville avait été concédée le 10 octobre 1710, par le gouverneur Rigaud de Vaudreuil, à Pierre Boucher de Boucherville. A sa mort survenue le 15 août 1740, son épouse Charlotte Denys de la Ronde étant décédée peu auparavant, le 5 juin 1740, les deux seigneuries passèrent à leurs enfants. Charles Boucher, sieur de Montarville, Joseph Boucher, sieur de la Broquerie, René Boucher, sieur de la Bruère, et Claire-Françoise Boucher de Boucherville, veuve Pommereau, devinrent co-seigneurs, avec une quatrième partie chacun de la seigneurie de Montarville. Le fils cadet, René Boucher de la Bruère, premier du nom, ne tarde pas à augmenter son avoir dans les deux seigneuries. Le 27 février 1743, il acquiert les prétentions de son frère Charles Boucher de Montarville dans la seigneurie de Boucherville. Puis, en achetant, par transaction passée le 6 mars 1750, les prétentions de ses deux frères Charles et Joseph, et celles de sa soeur Claire-Françoise, devenue dame Joseph-Michel Le Gardeur de Croisille et de Montesson, qui reçoit mille livres pour sa part, le 16 septembre 1754, il devient propriétaire absolu de la seigneurie de Montarville à Saint-Bruno.²⁵

Le 1er mai 1757, Joseph-Michel Le Gardeur de Croisille et de Montesson est fait capitaine d'une compagnie des troupes de la Marine et suit Montcalm dans ses campagnes au lac Champlain. Il était à Québec en 1759 lors du siège de cette ville par les troupes anglaises de Wolfe. Déjà, son épouse avait quitté Québec pour les Trois-Rivières où étaient la famille de son mari, et probablement aussi ses deux fils aînés, Jean-François et Gilles-François. Quant à ses filles Catherine-Elizabeth et Françoise-Renée, elles étaient depuis quelques années pensionnaires chez les Ursulines des Trois-Rivières.²⁶

Notons en passant que la mère de Le Gardeur de Croisille et de Montesson, née Marie-Anne Robineau de Bécancour, mourut aux Trois-Rivières où elle fut inhumée le 13 décembre 1760. Cinq ans auparavant, soit le 6 avril 1755, elle avait cédé sa seigneurie de Bécancour à son fils Joseph-Michel. Et nous verrons comment le cupide

25. *Les Cahiers des Dix*, no. 4, 1939, pp. 244, 248, 249.

26. *Les Ursulines des Trois-Rivières*, I, 494.

marchand juif des Trois-Rivières Aaron Hart réussira, par des achats effectués des Pommereau, à partir de 1791, à s'emparer de cette belle seigneurie.

Au printemps de 1761, le capitaine Le Gardeur de Croisille et de Montesson passe en France où il reçoit, la même année, la croix de Saint-Louis. Son épouse et ses enfants restent aux Trois-Rivières. Le Gardeur revient au Canada au mois de novembre 1763 avec le chevalier de Niverville, fort désabusés et mécontents du traitement qu'ils ont reçu en France.²⁷ Tous deux vécurent aux Trois-Rivières où Le Gardeur est parrain, le 9 mars 1765, de Joseph-Michel Boucher de Boucherville, tout en faisant de longs séjours dans sa seigneurie de Bécancour. Il servait comme officier au fort Saint-Jean en 1775 lorsqu'il y fut fait prisonnier par les Américains. Il mourut peu après à Bristol, en Pennsylvanie, et fut inhumé à Philadelphie.²⁸

GILLES-FRANÇOIS POMMEREAU

Fils de Jean-Baptiste Paumereau et de Claire-Françoise Boucher de Boucherville, Gilles-François Pommereau, comme il signait, naquit à Québec le 8 juin 1738. Il eut pour parrain Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, et pour marraine Marie-Anne Tarieu de la Naudière, épouse de Richard Testu, sieur de la Richardière.

Citons ici ce que Benjamin Sulte écrit dans sa monographie des *Forges Saint-Maurice* :

« Par un arrêt du 1er mai 1743, le roi réunit les Forges (Saint-Maurice) et les terres y appartenant (Saint-Maurice et Saint-Etienne) au domaine et propriétés de la couronne, prenant en main et pour son compte l'exploitation des mines et des usines, de la même manière que le tout avait appartenu à la deuxième compagnie (Cugnet) après la vente à elle faite par Pierre Poulin et autres, le 15 octobre 1736, y compris l'obligation de payer à Poulin trois cents francs de rente annuelle si on ne lui rembourse le principal qui est de six mille francs — ce qui met l'intérêt à cinq pour cent.

« Cet arrêt a dû parvenir à Québec vers la fin du mois de juin 1743 . . . D'après ce que j'ai vu on oublia de signifier officiellement

27. Marcel Trudel, *Le Régime militaire dans le Gouvernement des Trois-Rivières, 1760-1764*, p. 167.

28. Aegidius Fauteux, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, p. 183.

à Cugnet²⁹. la décision royale du 1er mai 1743, mais il en connaissait la teneur. Le 23 février 1744, on lui communiqua cet arrêt selon les formes . . . Dès lors tout passa à l'autorité royale. Gilles Pommereau, des Trois-Rivières, agissait comme trésorier-payeur. »³⁰.

Cinquante pages plus loin, Sulte écrit encore :

« Le 4 septembre 1764 Gilles Pommereau, trésorier et payeur des Forges depuis 1743 (?), paraît avoir réglé ses comptes entre les mains des autorités britanniques, ce qui complétait la prise de possession (des Forges) en vertu du traité de paix de 1763.

« Gilles Pommereau, que je crois être né à Montréal,³¹ était dans les affaires depuis longtemps.³² Le 30 avril 1729, M. de Silby arrivant de France pour remplacer M. D'Aigremont, décédé, dans la sous-intendance du Canada, écrivait que l'on faisait rapport de Montréal au sujet du sieur Pommereau qui s'était engagé à fournir deux mille minots de blé pour la garnison du lieu et qui ne pourra pas remplir son contrat. Ce personnage paraît avoir vécu assez longtemps aux Trois-Rivières. »³³.

Ces textes me paraissent pas mal confus et contradictoires. Mais ce n'est pas tout.

Ailleurs encore Sulte dit qu'après la réunion des Forges au domaine du roi, en 1743, le roi chargea un nommé Gilles Pommereau, des Trois-Rivières, d'agir comme trésorier et paie-maître des argents affectés aux travaux des Forges, et qu'il a dû rester vingt ans dans cette charge. Il suppose que ce Gilles Pommereau pouvait peut-être être un frère de Jean-Baptiste précité. Je crois qu'il était plutôt son fils. Comment aurait-il pu, alors, être aux Forges dès 1743, puisqu'en 1743 il n'était âgé que de cinq ans ? C'est inadmissible. Je mets également de côté l'hypothèse qu'il s'agit d'un autre Pommereau, également prénommé Gilles, car aucun fait ne confirme la chose. Nous verrons d'ailleurs plus loin que Gilles Pommereau, à son acte de décès survenu aux Trois-Rivières, le Jour de l'an 1767, est dit âgé

29. Le principal intéressé dans les Forges.

30. *Les Forges Saint-Maurice*, Montréal, 1920, p. 89.

31. Erreur, nous avons vu qu'il est né à Québec en 1738.

32. Encore une erreur; Sulte le confond avec son grand-père.

33. *Les Forges Saint-Maurice*, p. 142. Le grand-père Paumereau ne résida jamais aux Trois-Rivières. Quant à son petit-fils Gilles-François, je ne l'y trouve qu'à partir de 1757, et encore est-il plus souvent aux Forges qu'aux Trois-Rivières.

de vingt-huit ans, ce qui correspondant exactement avec l'acte de naissance enregistré à Québec, le 8 juin 1738, de Gilles Pommereau, un fils de Jean-Baptiste Pommereau et de Claire-Françoise Boucher de Boucherville.

Dans les papiers sur les Forges Saint-Maurice que Sulte m'a laissés et que j'ai fouillés un à un, je n'ai rien trouvé qui atteste qu'un Gilles Pommereau est entré au service des Forges dès 1743. Il y était peut-être en 1753, ayant alors quinze ans, mais pas auparavant. Je crois que Sulte a puisé avec trop de confiance son information dans la note laconique et hypothétique que l'on trouve dans l'histoire des Ursulines des Trois-Rivières,³⁴ à savoir qu'un Pommereau (aucun prénom n'est donné) était aux Forges Saint-Maurice en cette année 1743. Je crois avoir suffisamment démontré, à l'aide de la généalogie de cette famille, que les Pommereau n'ont élu domicile aux Trois-Rivières que dans les alentours de 1757, bien que déjà en 1752 nous y trouvons deux demoiselles Pommereau comme pensionnaires chez les Ursulines.

La cause étant entendue, je dirai que Gilles Pommereau n'est pas entré au service des Forges ni en 1743 ni en 1744, parce qu'il était encore en ces années-là à ses premières culottes, mais plutôt en 1753 ou même après; qu'il n'est pas né à Montréal puisque son acte de baptême se trouve indubitablement à Québec à la date du 8 juin 1738; qu'il n'est pas le frère de Jean-Baptiste, mais bien son fils; qu'il n'était pas dans les affaires « depuis longtemps; » que le Pommereau qui s'était engagé en 1729 à fournir du blé à la garnison de Montréal n'est pas Gilles, mais son grand-père Pierre-Jacques Pommereau, marchand et capitaine de milice, comme nous l'avons d'ailleurs vu précédemment; qu'enfin Gilles Pommereau n'a pas vécu « toujours » aux Trois-Rivières, mais il y était sûrement de 1757 à 1767, l'année de sa mort en ce lieu.

Ce qui est certain c'est que dans les toutes dernières années des Forges, sous la régie du roi de France, Gilles Pommereau y agissait comme paie-mâitre et c'est lui qui payait la rente du roi sur la propriété des Forges à la famille Poulin de Courval, sinon depuis 1743 comme le dit Sulte, du moins depuis une date qu'on ignore, mais apparemment de 1757 jusqu'au 4 septembre 1764, alors que le régi-

34. I, 504.

me anglais commence réellement ici pour les Forges. Le transfert de propriété eut lieu en septembre 1764, mais les autorités ne purent terminer le règlement définitif des comptes avant juin 1765.

Que devint Gilles Pommereau par la suite ? Sulte ne le dit pas. Mais déjà, le 4 août 1763, le gouverneur de la ville et district des Trois-Rivières lui avait accordé une « licence » ou permis pour faire le « commerce fixe » dans cette circonscription.³⁵ Le futur beau-frère de John Bruyères, le secrétaire de Burton, devait évidemment être en faveur auprès des autorités militaires et administratives.

Moins de trois ans et demi plus tard, Gilles Pommereau mourait aux Trois-Rivières, le 1er janvier 1767, à peine âgé de vingt-huit ans et six mois et muni des sacrements; il fut inhumé au même endroit en présence de plusieurs témoins non nommés; aucun ne signe l'acte de sépulture. Gilles Pommereau ne s'était pas marié.

JEAN-FRANÇOIS PAUMEREAU

Jean-François Paumereau, né à Québec le 13 avril 1737, fils de Jean-Baptiste Paumereau et de Claire-Françoise Boucher de Boucherville, se marie en premières noces aux Trois-Rivières, le 29 septembre 1760, peu de temps après la capitulation de Montréal et des Trois-Rivières, avec Marie-Claire Lemaître, née au même endroit le 21 septembre 1736, fille de Louis Lemaître et de Claire Duguay. Les témoins sont Catherine et Reine Pommereau, soeurs du marié.

Un seul enfant naquit de ce mariage :

1. *Jean-Baptiste-Rodolphe*, né aux Trois-Rivières le 11 avril 1763. La marraine est sa grand'mère Claire-Françoise Boucher de Boucherville, qui signe à l'acte de baptême : Boucherville de Montesson.

Marie-Claire Lemaître mourut aux Trois-Rivières le 27 avril 1765, moins de cinq ans après son mariage à Paumereau.

Cette année 1765, Jean-François Paumereau est marguillier en charge à l'église paroissiale des Trois-Rivières. Le 11 octobre 1767

35. *Rapport de l'Archiviste de la P. de Q., 1946-47*, p. 7; Marcel Trudel, *Le Régime militaire dans le Gouvernement des Trois-Rivières; 1760-1764*, p. 75. M. Trudel se trompe lorsqu'il dit que Gilles Pommereau n'était pas un novice dans le commerce, « puisqu'il avait déjà exploité le poste du Gros-Mécatina; » ce n'est pas Gilles, mais son père Jean-Baptiste qui était propriétaire du Gros-Mécatina, comme je l'ai dit précédemment.

il est parrain d'un Acadien aux Trois-Rivières. Le 4 décembre 1769, il est de nouveau parrain d'une fille de Jean-Baptiste Badeau et de Marguerite Boivin.

Un contrat du notaire Jean-Baptiste Badeau du 2 janvier 1772 confirmant une concession à Bécancour en faveur de Charles Provencher porte comme témoins : Jacques Plassy et François Pommereau, évidemment notre homme. Le contrat est passé aux Trois-Rivières. Plassy était un Duguay, forgeron de son métier. Donc Jean-François Pommereau était resté aux Trois-Rivières, ou dans les environs immédiats, après le décès de sa première femme et même après son second mariage. Le 26 novembre 1774, il est parrain aux Trois-Rivières d'un petit Indien de la nation des Têtes-de-Boule, et la marraine est Dame Monique-Marguerite Chatelin. Au printemps de 1775, nous le trouvons à Québec où il est marchand et où il ne tardera pas à fréquenter la haute société professionnelle et bourgeoise.

Ainsi, Jean-François Pommereau convole, apparemment en 1768, mais j'ignore où, avec Marie-Anne Boilevin, aujourd'hui Boivin. Celle-ci était née à Québec le 11 juillet 1752, la fille de Yves Boilevin et de Marie-Anne Fabas, et n'avait que seize ans lors de son mariage à Pommereau, lequel en avait alors trente-et-un bien sonnés.

Yves Boilevin, fils de Philippe Boilevin et de Marie Filiatreau, était natif de Rion-Martin, dans le diocèse de Xaintes, en Saintonge, et avait épousé Marie-Anne Fabas, Canadienne, à Québec, le 10 octobre 1746.³⁶

On se souvient que Jean-François Pommereau avait eu, d'un premier mariage avec Marie-Claire Lemaitre, un fils dont je perds la trace. De son union à Marie-Anne Boilevin, il eut plusieurs enfants, dont cinq filles et un garçon qui se marièrent.

1. *Reine-Charlotte*, plus souvent appelée Reinette, née aux Trois-Rivières, le 7 avril 1769; le parrain est Jean-Baptiste Badeau, notaire, et la marraine Reine Pommereau, tante de l'enfant; épouse, le 4 novembre 1784, en la cathédrale anglicane de Québec, William-Henry Cowan, « lieutenant of His Majesty's ship *Atlanta*, » en présence du notaire Jean-Baptiste Badeau, oncle et parrain de la mariée. L'officier de marine Cowan était mort quand mourut à son tour à Québec,

36. Tanguay, II, 326.

le 12 avril 1815, la veuve Pommereau, « âgée de quarante-cinq ans, et inhumée le quatorze dans le cimetière des picotés. »³⁷. William-Henry Cowan et Reinette Pommereau avaient eu un fils baptisé à Sainte-Foy, le 5 juin 1789, sous le prénom de Guillaume; cet enfant mourut au berceau, à peine âgé de deux mois, et fut inhumé à Sainte-Foy le 2 août suivant.

2. *Marie-Catherine*, née aux Trois-Rivières, le 7 janvier 1771; le parrain est le sieur Nicolas Saint-Martin, et la marraine Marie-Joseph Saint-Martin. Cette fille épouse, 1° à Québec, le 15 avril 1793, Antoine-Nicolas Panet, plutôt connu sous les noms de Marc-Antoine-Méru Panet, négociant à Québec et fils de l'honorable Pierre Panet, ancien juge de la Cour des Plaidoyers communs et membre du Conseil exécutif, et de Marie-Anne Trefflé-Rottot; né à Montréal le 13 août 1762, Panet mourut à Québec le 15 juin 1795 et fut inhumé dans la nef de la cathédrale; 2° à Repentigny, le 4 novembre 1805.³⁸ Paul Hervieux, baptisé à Montréal le 13 octobre 1775, fils de Paul Hervieux et d'Anne-Charlotte Trottier-Desaulniers; morte du choléra et inhumée à Saint-Eustache le 21 août 1832.³⁹ Hervieux était trafiquant de fourrures et, comme tel, il avait fait plusieurs fois le voyage dans les Pays d'En Haut. La chronique rapporte qu'au printemps de 1801 ou de 1802, Dominique Rousseau et Joseph Bailly avaient une canotée de marchandises à envoyer au Grand Portage, poste de traite sis sur la rive nord du lac Supérieur, et qu'ils choisirent Paul Hervieux, alors âgé de vingt-six ou vingt-sept ans seulement, pour commander l'expédition. « Rendu au Grand Portage, écrit E.-Z. Massicotte,⁴⁰ Hervieux fit ériger trois tentes et installer ses marchandises. Tout aussitôt, l'altier Simon McTavish vint dire à Hervieux qu'il ne pouvait se placer aussi près du poste de la Compagnie du Nord-Ouest et il lui ordonna de s'éloigner. Comme il n'obéissait pas, Duncan McGillivray et des commis de la grande Compagnie se jetèrent sur les tentes, les déchiquèrent et dispersèrent les marchandises. De plus la Compagnie défendit à ses engagés de trafiquer avec Hervieux. Si

37. Tanguay se trompe, VII, 664, quand il dit que l'épouse de Cowan n'a pas souche au Canada.

38. Pierre-Georges Roy, *La Famille Panet*, p. 167, dit le 11 oct. 1805.

39. Tanguay commet à nouveau une erreur, VII, 668, en introduisant le nom de l'épouse de Hervieux dans sa liste des noms de femmes n'ayant pas souche au Canada.

40. *B. R. H.*, vol. 49, p. 344.

le commis de MM. Rousseau et Bailly avait pu troquer librement avec les trappeurs campés au Grand Portage, il aurait réalisé entre 2500 et 3000 louis alors qu'il n'obtint que 500 louis. »

3. *Marguerite*, née aux Trois-Rivières, le 12 juin 1772. Le parrain est le chevalier Joseph de Niverville, officier de milice, et la marraine Marguerite Badeau-Bolvin. En 1782 cette fille était pensionnaire chez les Ursulines des Trois-Rivières.

4. *Charlotte-Gillette*, née aux Trois-Rivières, le 17 août 1773. Le parrain est Charles Maillet et la marraine Reine Pommereau, tante de l'enfant. Probablement morte bébé.

5. *Charlotte-Gillette*,⁴¹ née à Québec le 16 juin 1775, se maria deux fois. D'abord, à Québec, le 3 mai 1792, à Joseph Lelièvre dit Duval, major de la milice canadienne et clerk des marchés à Québec, fils de Jean-Baptiste et de Marie-Josette L'Archevêque et veuf de Marie-Josette Cartier, qu'il avait épousée à Québec, le 28 avril 1767; Marie-Josette Cartier était fille de René Cartier et de Marguerite-Josette Constantin. En 1803, Joseph Lelièvre Duval était greffier à Québec, où il mourut le 15 novembre 1806, à l'âge de soixante-et-un ans, donc né en 1745, et il fut inhumé le 16 dans le cimetière des picotés, en présence d'une foule considérable de notables et d'officiers de milice. L'acte de sa sépulture, inséré à Notre-Dame de Québec, le dit « bourgeois et major de milice. » Lors de son mariage à Charlotte-Gillette Pommereau, Duval avait quarante-sept ans, elle en avait dix-sept. En secondes noces, Charlotte-Gillette Pommereau épouse à Québec, le 4 juin 1807, Alexis Caron, avocat, fils d'Alexis Caron et de Catherine Tessier, de Saint-Henri-de-Mascouche, en présence de Jean-Antoine Panet, avocat et orateur de la Chambre d'Assemblée, et de Michel Berthelot, notaire.⁴²

Charlotte-Gillette Pommereau mourut à la Pointe-aux-Trembles de Québec le 10 septembre 1854.

6. *Françoise*, née à Québec le 9 novembre 1776, épouse à Québec, le 3 février 1806, Joseph Carmel, fils d'Alexis Levasseur Carmel et d'Angélique Lebrun, « tous deux décédés à Boucherville, » dit le registre. Cette union fut de courte durée, treize mois à peine. Françoise Pommereau mourut de la picote à Québec, le 10 mars 1807,

41. Elle signe Gillette Pommereau à son mariage à Québec, le 3 mai 1792.

42. Voir plus loin la biographie d'Alexis Caron.

et fut inhumée le 13, en présence d'une foule considérable de notables de Québec venus aux funérailles en dépit de la menace d'épidémie.

7. *François-Xavier*, né à Québec le 15 avril 1778;⁴³ le parrain est François Lajus, chirurgien; décédé et inhumé à Sainte-Foy le 5 mai 1778.

8. *Marie-Françoise*, née à Québec le 6 juillet 1779;⁴⁴ décédée à Sainte-Foy le 30 juillet 1779, et inhumée au même endroit le 4 août.

9. *François*, né à Québec le 28 février 1782; la marraine est Catherine Pommereau, soeur de l'enfant; elle signe, d'une belle écriture pour une enfant de onze ans, « Caterine Pommereau; » épouse au Cap-Santé, le 11 juillet 1815, Françoise Fourré dit Vadeboncoeur, fille d'Augustin et d'Agathe Planté.

10. *Marie-Louise*, née à Québec le 14 février 1792; le parrain est Pierre-Louis Deschenaux, notaire; épouse à Québec, le 25 juillet 1817, Joseph Bernard, fils de Godefroy Bernard et de Marguerite Pageot. Joseph Bernard était meunier à la Pointe-aux-Trembles et veuf d'Hélène Délisle, qu'il avait épousée à la Pointe-aux-Trembles le 12 octobre 1801. Hélène Délisle était fille d'Augustin Délisle et d'Hélène Germain.

Jean-François Pommereau est l'un des notables de la ville de Québec qui pétitionnent pour demander à lord Dorchester, gouverneur, l'établissement d'un collège sur le terrain de l'ancien collège des Jésuites, occupé depuis dix ans par les troupes de la garnison; il signe : F. Pommereau.⁴⁵

Dans le Journal du siège de Québec du 10 mai au 18 septembre 1759, il est dit que, le 30 mai 1759, « on apprit par le sieur de Pommereau, détaché aux ordres de M. de la Naudière, que le 27 du présent mois, les vaisseaux anglais étaient mouillés au large de l'Isle aux Coudres, » etc.

43. Tanguay, VI, 264, laisse entendre que François (François-Xavier) serait né à Sainte-Foy le 5 mai 1778; c'est une erreur car il est né à Québec et baptisé à la cathédrale le 15 avril. Mais comme il était en nourrice dans une famille de Sainte-Foy, où il est mort, c'est là qu'il fut inhumé, le 5 mai 1778.

44. Ici encore Tanguay, VI, 264, laisse entendre que Marie (Marie-Françoise) est née à Sainte-Foy; comme son frère François-Xavier, elle est née à Québec. Elle aussi était en nourrice à Sainte-Foy.

45. Rapport de l'Archiviste de la P. de Q., 1944-45, h.-t. II, pp. 32-33.

Sur ce Pommereau, voici ce que dit Aegidius Fauteux : « Le sieur Pommereau est sans doute un des fils de Jean-Baptiste Pommereau et de Françoise Boucher de Boucherville, peut-être Jean-François, né en 1738, et qui, en 1760, épouse aux Trois-Rivières Claire Lemaitre. Le Journal de Montcalm, en même temps qu'il rapporte un trait peu courageux du sieur Pommereau, le dit officier de la colonie. Il était probablement officier de milice. »⁴⁶.

Le passage du Journal de Montcalm dont parle Fauteux se lit ainsi :

« Un détachement s'est approché dans le dessein de nous enlever quelques carcassières. M. Pommereau, officier de la colonie, est venu en diligence annoncer le débarquement de deux à trois cents Anglois et disoit, pour appuyer la chose, qu'il avait été vivement poursuivi par deux Ecossois. Le fait vérifié, il s'est trouvé que l'ennemi n'a mis personne à terre. Sur son récit on avoit déjà fait filer des troupes du camp. »

Fauteux a raison de supposer que cet officier était Jean-François Pommereau. Il ne pouvait en être autrement, puisque le seul autre Pommereau qui aurait pu servir dans les troupes est Gilles-François, et nous savons que ce dernier était dans le temps à l'emploi continu des Forges Saint-Maurice.

Jean-François Pommereau servit comme capitaine en second dans la compagnie d'artillerie, lors de l'invasion américaine dans le Bas-Canada en 1775-1776. Il est mentionné comme tel, le 15 août 1775, ainsi que le 11 septembre suivant, sur le rôle général de la milice canadienne de Québec passée en revue par Gabriel-Elzéar Taschereau, capitaine aide major de la dite milice. Le 9 novembre 1776 Pommereau est dit « ancien officier de milice. »⁴⁷.

ALEXIS CARON

Alexis Caron, qui épousa, comme je l'ai dit précédemment, Charlotte-Gillette Pommereau, fille de Jean-François Pommereau et de Marie-Anne Boilevin, était né à Québec le 2 novembre 1764. Il fut admis à la pratique du droit le 28 novembre 1791, et il fut fait con-

46. *Rapport de l'Archiviste de la P. de Q.*, 1920-21, pp. 143, 209; *Journal du Siège de Québec*, pp. 9, 57, 75; *Journal de Montcalm*, p. 582.

47. *B. R. H.*, 1905, pp. 227, 266.

seil du roi le 30 mai 1812. C'est le premier Canadien à qui fut conféré cet honneur. Il avait été député du comté de Surrey (maintenant le comté de Verchères) à la Chambre d'Assemblée, de 1802 au 13 juin 1804.⁴⁸

Dans ses notes manuscrites sur les avocats du Bas-Canada, Francis-J. Audet dit qu'Alexis Caron fut le défenseur de Charles-Baptiste Bouc, de Lachenaye, député du comté d'Effingham (maintenant le comté de Terrebonne) à la Chambre d'Assemblée du 20 juillet 1796 au 22 mars 1802,⁴⁹ et qui fut en 1800 traduit en Cour du Banc du Roi par Etienne Drouin, cultivateur de Terrebonne, pour obtention d'argent sous de fausses représentations. Malgré son habile plaidoyer, Caron vit son client condamné à trois mois de prison. A la suite de cette condamnation, Bouc avait été une première fois expulsé de la Chambre d'Assemblée. Réélu, il fut une seconde fois exclu. Il requit de nouveau les services de Caron qui s'acquitta de son ingrate besogne avec beaucoup de talent, mais il ne put faire acquitter son client.

Alexis Caron était major de la milice, division de Beauport, dans le bataillon commandé par le colonel Pierre-Amable de Bonne, au début de la guerre de 1812. Le 10 novembre 1815, il fut nommé président conjoint, avec John Fletcher, de la Cour des Sessions de Quartiers, à Québec. Il fut aussi nommé commissaire pour la construction et la réparation des églises, le 1er novembre 1820. Le 6 septembre 1821,⁵⁰ il était nommé juge provincial à Gaspé, en remplacement de William Crawford, décédé. Deux ans plus tard, lors de la création du district de Saint-François, en 1823, lord Dalhousie lui offrit de le transférer à Sherbrooke, poste plus important par sa population et par les affaires, mais le juge Caron préféra demeurer à Gaspé où il s'était fait aimer et où on désirait le garder, comme en fait foi l'adresse que les citoyens de Gaspé lui présentèrent.

« Nous n'avons pas la présomption de vouloir vous dicter ce que vous avez à faire, lui disaient-ils, nous ignorons même si nos vœux vous sont agréables ou s'il est possible de les remplir; nous ne pouvons néanmoins nous empêcher de témoigner le regret sincère avec lequel nous prévoyons votre départ dans le moment où vous

48. Jos. Desjardins, *Guide parlementaire historique de la P. de Q., 1792 à 1902*, p. 141.

49. Archives des Dix, ms. Francis-J. Audet. Voir aussi Jos. Desjardins, *op. cit.*, p. 127.

50. P.-G. Roy, *Les Juges de la P. de Q.*, p. 95, dit le 22 nov. 1821.

étiez à la veille d'achever d'acquérir une connaissance parfaite des besoins de votre district, et d'y introduire cet ordre systématique dont il a senti le manque depuis son établissement, en remplissant les fonctions de votre charge éminente d'une manière impartiale, prudente, régulière et capable de faire honneur à vous et au district. »⁵¹.

Le juge Caron répondit à cette adresse, le 6 juin 1823 : « J'ai le plaisir de vous informer que Son Excellence ayant laissé tout à mon choix, et votre opinion étant qu'il serait avantageux au district que j'y restasse plus longtemps, j'ai cru devoir préférer le bien public à ma commodité particulière, et je me suis décidé à rester dans ce district. »⁵².

L'honorable Alexis Caron est mort à Paspébiac, le 25 février 1827, âgé de soixante-deux ans. Par acte de la législature passé à la session de 1829, une pension annuelle de soixante-quinze livres sterling fut votée à sa veuve qui vint bientôt après demeurer à la Pointe-aux-Trembles de Québec, où elle mourut vingt-sept ans après son époux, le 10 septembre 1854. Le registre paroissial la dit âgée de quatre-vingt-huit ans, ce qui la ferait naître en 1766 ou 1767, mais elle n'avait en réalité que soixante-dix-neuf ans, puisque née en 1775.

CATHERINE POMMEREAU ET JOHN BRUYÈRES

La conquête de la Nouvelle-France en 1759 était à peine consommée que déjà des Canadiennes, dont plusieurs étaient de grandes familles, s'éprennent des Anglais et épousent des protestants. Pierre-Georges Roy et Benjamin Sulte, et surtout Marcel Trudel récemment,⁵³ nous ont raconté quelques-unes des unions mixtes qui scandalisèrent dans le temps la population aux moeurs assez austères des rives du Saint-Laurent.

Le mariage de Catherine Pommereau à John Bruyères, contracté par-devant un ministre protestant, fit, lui aussi, sinon une esclandre, du moins beaucoup de bruit. La famille Pommereau vivait alors aux Trois-Rivières. Gilles Pommereau, frère de Catherine, était à l'emploi des Forges Saint-Maurice à titre de trésorier et payeur, ce qui expli-

51. *Ibidem*, p. 95.

52. *Ibidem*, p. 95.

53. *L'Eglise canadienne sous le régime militaire, 1759-1764*, I, 160; *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 1953, pp. 7-31, 116.

querait peut-être, remarque Marcel Trudel, les relations de Catherine Pommereau avec John Bruyères, dans le temps qu'il servait de secrétaire à Ralph Burton.⁵⁴ Marguerite Bruyères, soeur de John, épousa Burton, en 1763 (?), après avoir été sa concubine.

A cette époque, les mariages mixtes devaient se faire par-devant le ministre protestant à Québec ou à Montréal. On a dit que celui de John Bruyères à Catherine Pommereau avait eu lieu aux Trois-Rivières en 1763, mais je ne le crois pas, pour la bonne raison qu'il n'y eut pas de ministre protestant aux Trois-Rivières avant l'établissement du régime civil en cette ville, le 10 août 1764. Marcel Trudel abonde dans cette opinion quand il dit que Catherine Pommereau s'est rendue à Montréal pour épouser par-devant un ministre le secrétaire de Burton.⁵⁵ Ce mariage a dû se faire en 1764, non pas en 1763.

Lorsque Burton fut promu au gouvernement de Montréal, en octobre 1763, Bruyères partit avec lui. Catherine Pommereau l'y suivit bientôt.

Prises à l'improviste par le problème des mariages mixtes, les autorités religieuses ne surent d'abord trop comment réagir. Ils soumièrent la question aux théologiens de la Sorbonne qui conclurent que « quoique la loi du Concile de Trente y ait été publiée, reçue et observée depuis longtemps, elle n'empêchera pas que les Anglais ne puissent se marier soit avec des Anglaises protestantes ou catholiques, soit avec des Françaises sans se présenter aux curés des lieux, et réciproquement on ne pourra regarder comme invalides les mariages des Français catholiques avec les Anglaises protestantes, par le seul défaut de la présence du curé. » En somme, si ces mariages sont réprouvés par l'Eglise, ils sont néanmoins valides. Cette *Délibération de Sorbonne* ne dut parvenir à l'évêque de Québec qu'à l'été ou à l'automne de 1764.

Les autorités religieuses de Montréal s'étaient déjà décidées à accorder le pardon aux Canadiennes qui avaient fait bénir par l'Eglise leur mariage mixte contracté par un ministre protestant et qui, après pénitence faite, voulaient rentrer dans l'Eglise catholique. Le 8 juillet 1764, le Sulpicien Louis Jollivet, curé de Notre-Dame, et par sur-

54. *L'Eglise canadienne sous le Régime militaire, 1759-1764*, I, 160, 169, 173.

55. *Le Régime militaire dans le Gouvernement des Trois-Rivières, 1760-1764*, p. 53.

croit docteur de la Sorbonne, écrivait à Mgr Briand à Québec que madame Bruyères (Catherine Pommereau) s'était amendée à un autre Sulpicien et qu'elle ne tardera pas à communier.

« Une lettre du curé de Montréal, en juillet 1764, ainsi que la réponse du grand-vicaire Briand, écrit Marcel Trudel, nous apprennent que mademoiselle Pommereau dite Montesson a épousé John Bruyère par-devant un ministre protestant. Comme John Bruyère était déjà le beau-frère du gouverneur Burton, Catherine Pommereau se trouva du coup la Canadienne la plus élevée dans la société anglaise du régime militaire. Cette élévation soudaine étant due à un mariage par-devant le ministre protestant, il serait intéressant de savoir ce qu'en a pensé la nombreuse parenté de Catherine Pommereau : »⁵⁶. les Boucher de Boucherville, les Boucher de Grandpré, les Boucher de la Perrière, les Boucher de Niverville, les Boucher de Montarville, les Badeau, et tous les Le Gardeur de Beauvais, de Croisille et autres.

Qui était John Bruyères ?⁵⁷. Non pas un Anglo-Saxon authentique, mais un fils ou petit-fils de huguenots d'origine française et noble émigrés après la révocation de l'Edit de Nantes. D'allégeance britannique, assurément, il entra dans l'armée anglaise en qualité d'enseigne au 35^e Régiment d'Infanterie, le 27 juillet 1759, et arriva au Canada dans les troupes de Wolfe, assez tôt pour prendre part au siège de Québec. Le 15 septembre, c'est-à-dire au surlendemain de la bataille des Plaines d'Abraham, il devenait « secrétaire auquel tous les prisonniers et les papiers pris à l'ennemi seront confiés. »

Le 19 mai 1760, il écrivait au général George Townshend, dont il semble avoir été le protégé, une lettre, datée de Québec, dans laquelle il raconte ce qui s'était passé de plus remarquable dans la capitale depuis quelque temps et il décrit minutieusement le combat de Sainte-Foy, ainsi que le siège de Québec par le chevalier de Lévis, dont la levée fut déterminée par l'arrivée de la flotte anglaise.

John Bruyères accompagna ensuite les troupes qui montaient à Montréal. Après la capitulation de cette ville, en septembre 1760, le général Jeffery Amherst organisa un gouvernement temporaire pour

56. Ibidem, I, 160.

57. Francis-J. Audet lui a consacré une biographie dans *B. R. H.*, XXXI, pp. 342-343. Nous y avons puisé plusieurs renseignements.

tout le pays et nomma un gouverneur pour chacun des trois districts de Québec, Trois-Rivières et Montréal. Le colonel Ralph Burton fut placé aux Trois-Rivières et il retint les services du jeune Bruyères, à cause, sans doute, de sa connaissance de la langue française, et tout porte à croire qu'il la savait bien. Ce déménagement allait, nous l'avons d'ailleurs vu, orienter l'avenir sentimentale de John Bruyères en lui faisant connaître la demoiselle Pommereau dite Montesson, qu'il épousera en 1764. Bruyères agira comme secrétaire de Burton du mois d'octobre 1760 au 15 mai 1762, alors qu'il sera appelé à remplir les mêmes fonctions auprès du colonel Haldimand venu remplacer temporairement Burton aux Trois-Rivières. Sous Haldimand, Bruyères signe les ordres concernant la publication des mariages, donations et inventaires, et il s'intitule « député juge avocat, » du 15 mai 1762 au 25 octobre 1763.⁵⁸ Il reprendra ses fonctions de secrétaire auprès de Burton lorsque ce dernier arrivera de La Havane, en mars 1763, et suivra son supérieur à Montréal quand celui-ci deviendra gouverneur de cette ville, le 29 octobre suivant. La dernière proclamation signée à Montréal par Burton et Bruyères est du 1er août 1764, terme du « règne militaire » en cette ville.

Le 11 août suivant, Bruyères achetait de Pierre Mézières une propriété voisine de celle de l'ancienne famille de Vaudreuil à Montréal. Il y était installé avec son épouse depuis moins de quatre ans que la maison était détruite par un incendie qui ravagea du même coup près d'une centaine d'immeubles dans cette partie de la ville, dans la nuit du 11 au 12 avril 1768.

Nous avons vu que, grâce à son mariage à Catherine Pommereau, John Bruyères était devenu co-proprétaire de la seigneurie de Bécancour. On a dit qu'il en acquit une autre partie de sa belle-soeur, Reine Pommereau, veuve de John Gough, mais c'est là une erreur qui s'écroule devant les faits que j'énumérerai dans le chapitre suivant.^{58a.}

Le 26 juillet 1771, Bruyères demandait à l'honorable Hector-Théophilus Cramahé une concession de terre, de deux lieues et quart de front sur trois de profondeur, en arrière de la seigneurie de Bé-

58. Marcel Trudel, *Le Régime militaire dans le Gouvernement des Trois-Rivières, 1760-1764*, p. XVI.

58a. B. R. H., XXXI, p. 343; Pierre Daviault, « Traducteurs et traduction au Canada », dans *M. S. R. C.*, 1944, p. 70.

cancour et en augmentation d'icelle. Pendant le séjour que Bruyères fit en Angleterre en 1784, son procureur Jean-Baptiste Badeau, le notaire trifluvien apparenté aux Pommereau, renouvela auprès de Haldimand la demande de son client pour une augmentation de son fief à Bécancour, mais sa requête ne paraît pas avoir été accordée.

Le 26 mai 1785, *La Gazette de Québec* annonce le retour au Canada de John Bruyères. Nous ne connaissons pas la date exacte de sa mort, mais il est décédé avant le mois de janvier 1787, comme on peut le constater dans une pétition de Ralph-Henry Bruyères, son fils, en date du 18 janvier 1787.

Ralph-Henry Bruyères devint lieutenant-colonel des Ingénieurs Royaux et il était commandant de ce corps lors de sa mort, le 15 mai 1814.

Il avait épousé Jeanne Dunbar, fille du capitaine William Dunbar, du 86e Régiment d'Infanterie anglaise établi au Canada. Leur fille Anne-Françoise épousera, le 10 janvier 1820, l'honorable Tous-saint Pothier.

LA SEIGNEURIE DE BÉCANCOUR

La seigneurie de la Rivière-Puante ou de Bécancour, à laquelle j'ai fait allusion dans les pages qui précèdent, fut concédée le 16 avril 1647 par la Compagnie de la Nouvelle-France à Pierre Le Gardeur, sieur de Repentigny. Elle comprenait « l'estendue et consistance des terres scituées en la Nouvelle-France sur le Fleuve St. Laurent du costé du sud vis-à-vis les Trois-Rivières, à prendre la Petite Rivière d'un costé et la rivière Puante à présent dite la rivière St. Michel, d'autre costé voisinant du costé de la dite Petite Rivière les terres cy-devant concédées au sieur Godefroy, et du costé de la rivière St. Michel celles concédées au sieur Leneuf. »⁵⁹.

Les « îles de la rivière Puante, » qui ne sont séparées de la terre ferme que « lorsque les eaux sont débordées, » sont ajoutées, par concessions en dates des 15 mai et 20 janvier 1661, à la seigneurie.⁶⁰

Le 14 janvier 1668, Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, tant en son nom que pour la veuve et les héritiers de Pierre Le

59. *Inv. des Concessions en fief et seigneurie*, I, 251.

60. *Ibid*, I, 251, 252.

Gardeur de Repentigny, rend foi et hommage pour la seigneurie de Bécancour et les îles adjacentes qui en font partie.⁶¹

La seigneurie passe successivement entre les mains de Charles Le Gardeur de Villiers, de Philippe Gaultier de Comporté, de Charles Macart et de Pierre Robineau de Bécancour, « au nom et comme ayant épousé Marie-Charlotte Le Gardeur, fille de Charles Le Gardeur de Villiers et de Marie Macart. »⁶²

Le 22 juillet 1724, Pierre Robineau de Bécancour, baron de Portneuf, grand voyer de la Nouvelle-France, rend foi et hommage pour la seigneurie de Bécancour, « qu'il a acheté du sieur de Comporté, qui lui-même l'avait acquise par sentence d'adjudication rendue en la juridiction des Trois-Rivières le 3 juillet 1684, comme ayant été saisie réellement sur Charles Le Gardeur de Villiers, auquel elle appartenait comme fils et héritier de feu Pierre Le Gardeur de Repentigny, son père, premier concessionnaire. »⁶³

Le 6 avril 1755, Marie-Anne Robineau, veuve de Charles Le Gardeur de Croisille, cède, en l'étude de Louis Pillard, notaire aux Trois-Rivières, la seigneurie à son fils Joseph-Michel Le Gardeur de Croisille et de Montesson, époux de Claire-Françoise Boucher de Boucherville qui avait épousé en premières noces Jean-Baptiste Paumereau.⁶⁴

Le 5 avril 1771, la seigneurie est partagée entre Joseph-Michel Le Gardeur de Croisille et de Montesson et Claire-Françoise Boucher de Boucherville, son épouse, Jean (John) Bruyères, comme ayant épousé Catherine Pommereau, Jean (John) Gough, comme ayant épousé Reine Pommereau et François Pommereau.⁶⁵

Le 19 mars 1781, François Pommereau, au nom et comme fondé de procuration de dame Françoise de Boucherville, veuve et douairière de Michel Le Gardeur de Croisille et de Montesson, et propriétaire de la moitié du fief et seigneurie de Bécancour, et encore comme usefruitière de l'autre moitié appartenante à Jean (John) Bruyères,

61. Ibid, I, 252, 253.

62. Ibid, I, 253.

63. Ibid, I, 253, 254.

64. Ibid, I, 254.

65. Pièce déposée au greffe du notaire J.-B. Badeau, le 22 janv. 1781; *Inv. des Concessions en fief et seigneurie*, I, 255.

son gendre, comme ayant épousé Catherine Pommereau, sa fille, issue de son premier mariage avec Jean-Baptiste Pommereau, rend foi et hommage pour la seigneurie de Bécancour.^{66.}

Dix ans plus tard, François Pommereau, comme tant d'autres seigneurs canadiens déçavés, laisse vendre à l'encan sa part du fief de Bécancour. Le 6 octobre 1791, Aaron Hart, le marchand juif des Trois-Rivières qui a déjà fait main basse sur tant de bien-fonds et ruiné tant de Canadiens, achète par adjudication de Thomas Coffin, shérif des Trois-Rivières, la moitié indivise de la partie de la seigneurie de Bécancour qui appartenait aux héritiers de madame de Montesson, la dite moitié saisie pour dette, le 4 mai 1791, sur Jean-François Pommereau, à la demande de David Shoolbred et de David Barclay, marchands de Québec.^{67.}

Le 11 avril 1795, l'honorable Pierre-Louis Deschenaux, muni d'une procuration de Reine Pommereau, veuve de John Gough, vivant officier dans le 8e Régiment, vend, par-devant Jean-Baptiste Badeau, notaire aux Trois-Rivières, tous les droits de la dite dame Gough dans la seigneurie de Bécancour, à Aaron Hart qui devient propriétaire de la presque totalité de la seigneurie.^{68.} Ezékiel Hart, second fils d'Aaron, devait en hériter, en 1801. Plus tard, son fils Samuel-Bécancour deviendra à son tour porteur du titre de la seigneurie de Bécancour.^{69.}

Le 28 août 1817, William-Dunbar Selby, exécuteur testamentaire de son beau-frère Ralph-Henry Bruyères, en son vivant lieutenant-colonel commandant le corps des Ingénieurs Royaux au Canada, vend, par-devant N.-B. Doucet, notaire aux Trois-Rivières, à François Baby, qui l'aurait abandonné ensuite aux Hart, le fief Bruyères, détaché de la seigneurie de Bécancour et dont il possède les titres, « pour lui être venu par les successions de John Bruyères, son père, et de dame Catherine Pommereau, sa mère. »^{70.}

En 1861, la seigneurie de Bécancour appartenait aux héritiers de Samuel-Bécancour Hart.^{71.}

66. *Inv. des Concessions en fief et seigneurie*, I, 255.

67. *Ibid.*, I, 255, 256.

68. *Ibid.*, I, 256.

69. Denis Vaugeois, « Bécancour et les Hart », dans *Le Mauricien médical*, 1964, IV, pp. 65-71.

70. *Inv. des Concessions en fief et seigneurie*, I, 256.

71. *Ibid.*, p. 257.

J'ai dit que Aaron Hart, ce prêteur à gros intérêt « qui sollicitait les autres à faire des dettes mais qui se refusait à les imiter », comme a écrit Raymond Douville, a laissé dans la mémoire de ses contemporains et de leurs enfants le souvenir d'un homme peu commode. On en parlait encore en 1860 avec amertume et dégoût. C'est que Hart et ses fils avaient mis beaucoup de gens « dans le chemin », à une époque où les marchands étrangers faisaient, en même temps que fortune, main basse sur les seigneuries.

Il ne faut pas, toutefois, en vouloir aux Hart plus qu'aux autres s'ils se sont approprié les terres que nos ancêtres avaient, au prix de grands sacrifices, taillées au sein de la forêt canadienne, puis défrichées de père en fils durant quatre générations. Nombreux sont ceux qui ont fait comme eux. A quoi faut-il attribuer cet état de choses ?

On sait qu'après la Cession de 1763 plusieurs facteurs ont contribué à ruiner les Canadiens. Ce fut d'abord la suppression des pensions du roi aux officiers militaires et autres. Mais ce fut surtout la répudiation par la France des lettres de change. Il circulait dans la colonie des sommes considérables en papier rachetable par le trésor français lorsque la Nouvelle-France fut conquise par les troupes anglaises. Il n'y avait pas de famille qui n'ait eu alors en sa possession de ces lettres de change quand les Français nous laissèrent à nous-mêmes. Le gouvernement de Londres fit des démarches auprès du roi de France pour nous faire convertir ces valeurs en argent, mais sans succès. On peut se figurer nos ancêtres devant la déroute financière ! On s'explique qu'après tant de revers ils se soient trouvés si longtemps dans une situation inférieure au point de vue économique. Les seigneurs, les marchands et les habitants un peu cossus n'en continuèrent pas moins à vivre en fêtes de toutes sortes, pour imiter ou pour suivre les Anglais plus riches qu'eux. Les seigneurs, qui d'abord firent de petits emprunts, durent hypothéquer leurs biens.

Les Bouchette, les Crevier, les Godefroy de Tonnancour, les Boucher de Niverville, les Poulin-Cressé, les Pommereau, voire même des curés, sollicitaient Aaron Hart à leur prêter l'argent dont ils avaient besoin pour mener leur « gros train ». Ce qui empira le sort de ces pauvres gens, c'est qu'ils ne purent pas payer les intérêts, et ceux-ci s'accrurent durant cinq ans, dix ans, quinze ans. Hart était patient. Il savait attendre pour n'étouffer que mieux ses débiteurs, quand la coupe débordait.

Quoiqu'il en soit de l'avarice connue de Hart et des procédés qu'ils prirent pour faire fortune, il n'est pas moins vrai que d'autres étrangers aussi, et les fils de cultivateurs qui réussirent à s'enrichir dans le négoce, comme Montour, achetèrent les fiefs pour se faire payer, en ajoutant un morceau de pain au compte du seigneur décafé.



Enfin, je termine par ce rappel généalogique :

Antoine Paumereau, sieur de Broyé,
Catherine Mainde
les ancêtres en France

Pierre-Jacques Paumereau
M. 25 juin 1701 à Montréal à
Françoise Nafrechou

Jean-Baptiste Paumereau
M. 11 mars 1736 à Boucherville à
Claire-Françoise Boucher de Boucherville

Jean-François Pommereau
M. 1^o 29 sept. 1760 aux Trois-Rivières à
Marie-Claire Lemaître
M. 2^o vers 1768 à
Marie-Anne Boilevin

François Paumereau
M. 11 juillet 1815 au Cap-Santé à
Françoise Fourré dit Vadeboncoeur

Les Paumereau ou Pommereau se sont éteints dans la branche mâle au cours du premier quart du XIX^e siècle, ou même un peu plus tard. Plaçons leur souvenir dans nos annales historiques.

Gérard Malchelosse